

**Attestation¹ justifiant la nécessité d'un déplacement pour la continuité
de l'activité économique agricole**

**PROTECTION DES TROUPEAUX PAR LA MISE EN OEUVRE D'UN TIR DE DEFENSE
SIMPLE CONTRE LA PREDATION DU LOUP**

Je soussigné, Xavier CEREZA, directeur départemental des territoires de l'Isère, atteste que :

M., Mme (**rayé la mention inutile**) :
représentant le groupement :
dont l'exploitation agricole est située à l'adresse suivante : (**adresse précise**)
.....
.....

est bénéficiaire de l'arrêté préfectoral n°
l'autorisant à effectuer des tirs de défense simple en vue de la protection de ses troupeaux
contre la prédation du loup (*Canis lupus*).

Dans ce cadre, cet éleveur a décidé de déléguer son droit de défense aux personnes suivantes
qui sont de ce fait autorisées, jusqu'à la fin du confinement, à circuler en voiture en vue de se
rendre sur le lieu de l'exploitation depuis leur domicile et d'en revenir :

NOM Prénom	Date de naissance	Adresse postale	Numéro du permis de chasse	Date de validité

Fait à Grenoble, le

Le directeur
Xavier Cereza

1 Cette attestation ne se substitue pas à l'**attestation de déplacement dérogatoire qui devra être remplie en bonne et due forme par les intéressés qui se muniront également d'une pièce d'identité.**